

**LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2022
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAVELOCK**

**MUNICIPALITY OF THE TOWNSHIP OF HAVELOCK
PROVINCE OF QUEBEC
REGULAR MEETING HELD ON JULY 4TH 2022**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal, le lundi le 4 juillet 2022 à compter de 20h01 à l'Hôtel de ville sise au 481 route 203 à Havelock QC, laquelle est enregistrée.

MINUTES of the regular meeting of the Municipal council on Monday July 4th, 2022 at 8:01 p.m. at the Town hall located at 481 route 203 Havelock QC, which meeting is recorded.

Sont présent(e)s à cette réunion à l'Hôtel de ville

The people below are present at this meeting at the Town hall

M. Philippe Bourdeau, maire suppléant;
Mme Hélène Lavallée, conseillère/councillor n°1;
M. Gregg Edwards, conseiller/councillor n° 3;
Mme Vivianne Bleau, conseillère/councillor n° 4;
M. Michael Allen, conseiller/councillor n° 5;
M. Christopher Sherrington, conseiller/councillor n° 6.

Est absent :

M. Stéphane Gingras, maire/mayor;

Est également présente à cette réunion à l'Hôtel de ville

Is also present, at this meeting at the Town Hall

Mylène Vincent, Directrice générale et greffière-trésorière / Director General and Clerk-Treasurer

L'absence de Stéphane Gingras, maire, est constaté, Philippe Bourdeau, maire suppléant est invité à prendre en charge la présidence de la séance ordinaire du 4 juillet 2022. / The absence of Stéphane Gingras, Mayor, is noted. Philippe Bourdeau, Pro-Mayor, is invited to take the presidency of the regular meeting of July 4, 2022.

La personne qui préside la séance, soit le maire suppléant informe le conseil qu'à moins qu'elle ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que le lui permet la loi. En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance soit le maire suppléant, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi. / The person presiding over the meeting, i.e. the Pro Mayor, informs Council that unless he expressly wishes to do so, he will not vote on the proposals submitted to Council as permitted by law. Consequently, unless otherwise specified in these minutes, the person presiding over the meeting, i.e. the Pro Mayor, shall not vote on decisions as permitted by law.

1-VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 20h01, M. Philippe Bourdeau, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

1-VERIFICATION OF QUORUM AND OPENING OF MEETING

At 08:01pm, Mr. Philippe Bourdeau president of assembly, declare the meeting open after checking the quorum. A report is made by all the members of the board to the effect that they have received the notice of meeting.

2022-07-181

2-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Christopher Sherrington,
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Mme Vivianne Bleau avise les personnes dans la salle qu'elle devra se retirer pour le point 8d) , car elle a un intérêt dans ce sujet concernant sa propriété.

ADOPTÉE

2-READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

It is moved by Christopher Sherrington,
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by the councillors present

THAT the agenda be adopted as proposed.

Ms. Vivianne Bleau advises those present that she will have to withdraw for item 8d), as she has an interest in this matter concerning her property.

ADOPTED

2022-07-182

3A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2022

Il est proposé par Gregg Edwards,
Appuyé par Michael Allen
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3A-ADOPTION OF THE MINUTES FOR THE JUNE 6TH , 2022 REGULAR MEETING

It is moved by Gregg Edwards,
Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by the councillors present

THAT the minutes of the regular meeting held on June 6th, 2022 be adopted as presented.

ADOPTED

2022-07-183

3B-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2022

Il est proposé par Christopher Sherrington,
Appuyé par Gregg Edwards
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3B-ADOPTION OF THE MINUTES FOR THE JUNE 10TH 2022 REGULAR MEETING

It is moved by Christopher Sherrington,
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously carried by the councillors present

THAT the minutes of the special meeting held on June 10th, 2022 be adopted as presented.

ADOPTED

2022-07-184

4- ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER EN DATE DU 4 JUILLET 2022

Mme Mylène Vincent, directrice générale et greffière-trésorière, dépose la liste des comptes payés au 4 juillet 2022.

Total des comptes payés en date du 4 juillet 2022	100 280.53\$
Total de comptes à payer en date du 4 juillet 2022	8 922.75\$
Total des salaires du 7 juin 2022 au 4 juillet 2022	13 165.88\$
Total	122 369.16\$

**Conséquemment, il est proposé par Michael Allen,
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu unanimement par les conseillers présents**

D'ADOPTER la liste présentée des comptes payés et à payer tel que décrit ici-bas et d'en autoriser le paiement **ET QUE** la liste soit déposée aux archives.

ADOPTÉE

4-ADOPTION OF THE ACCOUNT PAID AND TO BE PAID REPORT – JULY 4TH, 2022

Mrs Mylène Vincent, director general and secretary-treasurer, depose the account payables report for July 4th, 2022.

Total of paid accounts on July 4 th , 2022	100 280.53\$
Total of accounts to be paid on July 4 th , 2022	8 922.75\$
Total of the salaries from June 6 th 2022 to July 4 th , 2022	13 165.88\$
Total	122 369.16\$

**Consequently, it is moved by Michael Allen,
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously carried by the councillors**

TO ADOPT the submitted list of accounts paid which will be filed in the archives **AND TO AUTHORIZE** its payment,

ADOPTED

2022-07-185

5A – AVIS DE MOTION ET DE PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO.326 DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET SUIVI BUDGÉTAIRE ET UNE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES

Christopher Sherrington, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, le conseil municipal adoptera le règlement no. 326 portant sur le contrôle et suivi budgétaire et une délégation de compétence;
- Que ce règlement abrogera le règlement no.269 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;
- Que le projet de règlement no.326 prévoit le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense et autres règles de contrôle et suivi budgétaire.

ADOPTÉE

5A – NOTICE OF MOTION AND PRESENTATION OF DRAFT BY-LAW NO. 326 ON BUDGETARY CONTROL AND MONITPRING AND DELEGATION OF POWERS

Christopher Sherrington, hereby :

- Gives notice of motion, that at a subsequent meeting, the municipal council will adopt by-law no. 326 concerning budgetary control and monitoring and a delegation of authority;
- That this by-law will abrogate by-law no. 269 decreeing the rules of budgetary control and follow-up;

- That the draft by-law no.326 provides for the means used to guarantee the availability of credits prior to the making of any decision authorizing an expenditure and other budgetary control and monitoring rules.

ADOPTED

2022-07-186

5B – AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 327 SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Vivianne Bleau, par la présente :

- Donne avis de motion, qu'à une séance subséquente, le conseil municipal adoptera le règlement no. 327 sur la régie interne des séances du conseil municipal;
- Que ce règlement abrogera le règlement no.262 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité du Canton de Havelock;
- Que le projet de règlement no.326 prévoit les règles de la conduite des débats du Conseil municipal et pour le maintien du bon ordre et de la bienséance, ainsi que l'ajout d'une deuxième période de questions en début de séance.

ADOPTÉE

5B – NOTICE OF MOTION AND PRESENTATION OF DRAFT BY-LAW NO.327 ON THE INTERNAL MANAGEMENT OF COUNCIL MEETINGS

Vivianne Bleau, hereby :

- Gives notice of motion, that at a subsequent meeting, the municipal council will adopt By-law No. 327 on the internal management of the meetings of the municipal council;
- That this by-law will abrogate By-law No. 262 respecting the internal management of council meetings of the Municipality of the Township of Havelock;
- That the proposed by-law No. 326 provides for the rules of order and decorum in the conduct of council proceedings and for the addition of a second question period at the beginning of the meeting.

ADOPTED

2022-07-187

5C-OFFRE DE SERVICES D'ARCHITECTURE-AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'HÔTEL DE VILLE DE HAVELOCK- PHASE 1

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite effectuer des travaux d'amélioration d'efficacité énergétique pour l'hôtel de ville dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

ATTENDU QUE le budget disponible au PRABAM est de 69 830\$;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service de Tandem Architecture Écologique, les services proposés et honoraires pour un coût de 5 280.00\$ avant taxes;

ATTENDU QUE l'offre de service englobe la prise de mesures, la production de dessins d'architecture du bâtiment existant, l'élaboration de plans et devis pour le remplacement des fenêtres, l'assistance pour obtenir des soumissions, assistance lors des travaux, etc.

En conséquence, il est proposé par Vivianne Bleau

Appuyée par Gregg Edwards

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de service de Tandem Architecture Écologique dans le cadre d'un projet d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'hôtel de ville de Havelock – Phase 1 – pour une somme de 6 070.68 taxes incluses.

ADOPTÉE

5C – ARCHITECTURAL SERVICES OFFER – HAVELOCK TOWN HALL ENERGY EFFICIENCY IMPROVEMENTS- PHASE 1

WHEREAS the Council wishes to perform energy efficiency improvements for the Town Hall under the Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

WHEREAS the budget available under PRABAM is \$69,830;

WHEREAS the municipality has received an offer of service from Tandem Architecture Écologique, the proposed services and fees for a cost of \$5,280.00 before taxes;

WHEREAS the offer of service includes the taking of measurements, the production of architectural drawings of the existing building, the preparation of plans and specifications for the replacement of the windows, assistance in obtaining bids, assistance during the work, etc.;

Consequently, it is proposed by Vivianne Bleau,
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously carried by the councilors present

TO ACCEPT the offer of service of Tandem Architecture Écologique for the energy efficiency improvement project of the Havelock Town Hall - Phase 1 - for an amount of 6 070.68 taxes included.

ADOPTED

2022-07-188

5D – INSCRIPTIONS AU CONGRÈS FQM MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE les frais d'inscription au Congrès 2022 de la FQM est de 900.00\$ par membre;

CONSIDÉRANT QUE la résolution no.2022-04-094 autorise l'inscription de deux membres du conseil municipal au Congrès de la FQM;

CONSIDÉRANT QUE le coût total des frais d'inscription et de logement dépasse de plus de 3% de l'enveloppe budgétaire adoptée au budget 2022.

Il est proposé par Hélène Lavallée
Appuyée par Gregg Edwards
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la directrice générale à effectuer les inscriptions des deux membres au Congrès de la FQM et **D'EFFECTUER** les transferts budgétaires nécessaires pour palier à cette dépense.

ADOPTÉE

5D – REGISTRATION FOR THE FQM CONGRES

WHEREAS the registration fee for the 2022 FQM Congress is \$900.00 per member;

WHEREAS resolution no.2022-04-094 authorizes the registration of two members of the municipal council to the FQM Congress;

WHEREAS the total cost of registration and accommodation exceeds by more than 3% of the budget adopted in the 2022 budget;

Consequently, it is proposed by Hélène Lavallée,
Seconded by Gregg Edwards
And unanimously carried by the councilors present

TO AUTHORIZE the Director-General to register the two members to the FQM Congress and **TO MAKE** the necessary budget transfers to cover this expense.

ADOPTED

6A – RAPPORT DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DU CANTON DE HEMMINGFORD

La directrice générale dépose le rapport le plus récent reçu du Service de sécurité incendie du Canton de Hemmingford.

6A – SUBMISSION OF THE REPORT FROM THE CANTON DE HEMMINGFORD FIRE SAFETY SERVICE FOR HAVELOCK

The Director General table d the most recent report received from the Township of Hemmingford Fire Department.

2022-07-189

6B – DEMANDE DE RÉVISION DU DOSSIER DE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SINISTRE DU 11-12 ET 13 DÉCEMBRE 2021

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu le 14 juin 2022 la lettre du Ministère de la Sécurité Publique (MSP) confirmant la fermeture du dossier cité en rubrique, indiquant que les dépenses admissibles ne dépassent pas la participation financière de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 121 de la Loi sur la sécurité civile, si le conseil municipal est en désaccord avec cette décision, il peut faire une demande de révision par écrit dans les deux mois suivant la réception de l'avis du MSP;

Il est proposé par Vivianne Bleau

Appuyée par Gregg Edwards

Et résolu à l'unanimité des conseillers présent

- **D'ACHEMINER** une demande de révision par écrit au MSP pour le dossier no.27467 ;
- **ET D'ACHEMINER** une copie de cette résolution à Mme Claire IsaBelle, députée provinciale de Huntingdon.

ADOPTÉE

6B – REQUEST FOR REVISION OF THE FINANCIAL AID FOR THE DISASTER OF DECEMBER 11-12 AND 13, 2021

WHEREAS the municipality received on June 14, 2022 the letter from the Ministry of Public Security (MSP) confirming the closure of the file cited in the heading, indicating that the eligible expenses do not exceed the financial participation of the Municipality;

WHEREAS Article 121 of the Civil Protection Act, if the municipal council disagrees with this decision, it may request a review in writing within two months of receiving the notice from the MSP;

Therefore it is proposed by Vivianne Bleau,

Seconded by Gregg Edwards

And unanimously carried by the councillors present

- **THAT** a written request for review be sent to the MSP for file #27467;
- **AND TO SEND** a copy of this resolution to Mrs. Claire IsaBelle, Deputy for Huntingdon.

ADOPTED

2022-07-190

7A – LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE DÉNEIGEMENT DES VOIES MUNICIPALES (2022-06-16)

ATTENDU que la municipalité est à la recherche d'une entreprise pour le déneigement de ses voies municipales;

ATTENDU qu'il y a lieu de lancer un appel d'offres publics afin qu'une firme soit retenue pour la réalisation dudit contrat, document d'appel d'offre MCH-2022-NEIGE (SÉAO/Réf: 2022-06-16);

En conséquence, il est proposé par Christopher Sherrington,

Appuyé par Michael Allen

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

1. De lancer un appel d'offres public afin de mandater une entreprise pour le déneigement de ses voies municipales;
2. D'établir le mode d'attribution du contrat sur la base du soumissionnaire conforme ayant prévu le prix le plus bas
3. Que la Municipalité du Canton de Havelock soit représentée par Mme Mylène Vincent, directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

7A – AUTHORIZATION FOR POSTING ON SÉAO – SNOW REMOVAL ON MUNICIPAL ROADS

WHEREAS the municipality is looking for a company to remove snow from its municipal roads;

WHEREAS the municipality is looking for a company to remove snow from its municipal roads;

Consequently, it is moved by Christopher Sherrington,
Seconded by Michael Allen
And unanimously carried by the councillor present

1. To call for public tenders in order to mandate a company for the snow removal of its municipal roads;
2. To establish the method of awarding the contract on the basis of the lowest compliant bidder
3. That the Municipality of the Township of Havelock be represented by Mrs. Mylène Vincent, Director General and Clerk-Treasurer.

ADOPTED

8A - DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'URBANISTE POUR JUIN 2022

Mme Vincent, directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport d'activités du service de l'urbanisme pour le mois de juin 2022.

8A - FILING OF THE MONTHLY REPORT -URBANISTS – JUNR 2022

The Director General and Clerk-Treasurer, submits the planning department's activity report for the month of Juin 2022.

Le territoire du Canton de Havelock est zoné à 90% agro-forestier et est à 75% couvert de forêts. Sa géologie, son hydrologie, son sol peu épais sur une topographie de colline, sa flore et sa faune ont créé, au cours de millénaires, une écologie unique et délicate qui est reconnue dans de nombreuses études scientifiques publiées dans des journaux internationaux.

Les eaux des étangs, des milieu humides, tourbières, ruisseaux et sources d'eau de Havelock constituent un réservoir non pollué de l'aquifère Chateauguay qui est transfrontalier.

Le conseil municipal doit assurer la santé et la sécurité des citoyens et la préservation de l'environnement rural unique du Canton de Havelock.

2022-07-191

8B – ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 324

ATTENDU QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, permet à une municipalité d'adopter un règlement sur les permis et certificats;

ATTENDU QUE le conseil souhaite encadrer l'émission des permis et certificats dans un seul règlement à cet effet;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la séance du 2 mai 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement sur les permis et certificats numéro 324 a été adopté à la séance du 2 mai 2022;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation a eu lieu le 6 juin 2022 à 19h00 à l'édifice municipal;

ATTENDU QUE les modifications suivantes ont été apportées au projet de règlement sur les permis et certificats numéro 324 :

- Le deuxième paragraphe de l'article 3.7 a été modifié pour se lire désormais comme suit : « le remplacement ou la réparation du revêtement de la toiture pourvu que les matériaux utilisés soient identiques ou de nature équivalente »;
- L'article 3.11 à la Section 2 du Chapitre 3 intitulé « DISPOSITIONS RELATIVES AUX PERMIS » a été modifié comme suit :
 - Par le remplacement au premier paragraphe des termes « de moins de 225 unités animales » par les termes « de moins de 50 unités animales »;
 - Par le remplacement du deuxième paragraphe par ce qui suit :

« 2° dans le cas où le permis ou certificat demandé vise un usage agricole qui nécessite l'application des distances séparatrices tel qu'un nouveau projet d'établissement de production animale ou l'agrandissement d'un établissement de production animale à plus de 50 unités animales, les documents suivants sont requis :

 - a) les documents requis au paragraphe 1° du présent article;
 - b) un plan à l'échelle, préparé par un arpenteur-géomètre ou un ingénieur, indiquant :
 - les points cardinaux;
 - les limites du ou des lots visés par la demande;
 - la localisation et les distances, dans un rayon d'un kilomètre autour du projet visé par la demande :
 - des installations d'élevage ou d'entreposage;
 - des voies publiques;
 - des périmètres d'urbanisation;
 - des zones d'interdiction des périmètres de protection rapprochée;
 - des zones sensibles des périmètres de protection rapprochée;
 - de la branche principale de la rivière des Anglais;
 - des maisons d'habitation;
 - des immeubles protégés.
 - c) le nombre d'unités animales, le coefficient d'odeur, le type de fumier, le type de projet, les mesures d'atténuation des odeurs et de chacune des unités d'élevage;
 - d) une copie conforme du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) ou une copie de l'accusé de réception du MELCC d'un avis de projet, ou un avis écrit motivé, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) et des règlements sous son empire, d'un agronome ou d'un ingénieur, à l'effet que le projet de production agricole n'est soumis à aucun avis de projet et certificat d'autorisation auprès du MELCC;
 - e) toutes autres informations requises pour la bonne compréhension de la demande. »

- Le treizième paragraphe du premier alinéa de l'article 4.1 a été modifié par l'insertion du mot « de » à la suite des termes « pour un ouvrage d'entreposage »
- L'alinéa de l'article 4.13 est modifié par l'insertion des termes « de photosynthèse intérieur » à la suite du terme « éclairage ».

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement sur les permis et certificats numéro 324;

Il est proposé par Gregg Edwards,
Appuyé par Hélène Lavallée
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le règlement sur les permis et certificats numéro 324 soit adopté tel que déposé, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

8B- ADOPTION OF BY-LAW NO.324 PERMITS AND CERTIFICATES

This resolution is available only in French.

ADOPTED

2022-07-192

8C – ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 251-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 251 AFIN D'INTRODUIRE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX REMBLAIS ET DÉBLAIS AINSI QU'À L'ÉCLAIRAGE DES SERRRES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

ATTENDU QUE le Schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut Saint-Laurent est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2000 ;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage numéro 251 de la Municipalité du Canton de Havelock est entré en vigueur le 14 juin 2007;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité du Canton de Havelock juge opportun de modifier ledit Règlement de zonage numéro 251 afin d'introduire des dispositions relatives aux remblais et déblais ainsi qu'à l'éclairage des serres sur l'ensemble du territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors d'une séance extraordinaire tenue par le conseil le 18 mai 2022;

ATTENDU QUE le projet de règlement 251-13 a été adopté lors cette même séance extraordinaire, soit le 18 mai 2022;

ATTENDU QUE lors de l'adoption du projet de règlement 251-13 à la séance extraordinaire du 18 mai 2022, le conseil signifie sa volonté de modifier ledit projet de règlement afin d'assujettir l'éclairage des serres à l'ensemble du territoire;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur ce projet a été tenue à l'hôtel de ville de Havelock le 6 juin 2022 à 18h30;

ATTENDU QUE le conseil municipal du Canton de Havelock souhaite prendre des mesures préventives afin de préserver sa vue panoramique spectaculaire nocturne où l'on peut observer les étoiles sans pollution lumineuse;

ATTENDU QUE les modifications suivantes ont été apportées au projet de règlement numéro 251-13 :

- L'article 5.24.3 a été modifié pour se lire désormais comme suit :

« 5.24.3 MATÉRIAUX DE REMBLAI PROHIBÉS

Sont prohibés pour des travaux de remblai, les matériaux suivants :

- a) Déchets résiduelles et organiques;
- b) Bois traités ou de construction;
- c) Matériaux de démolition, tels le béton, la brique et l'asphalte;
- d) Plastique;

- e) Métal, ferraille ou scories;
- f) Matériaux contenant des pathogènes;
- g) Matières dangereuses;
- h) Sols contaminés au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2). »

- L'alinéa de l'article 5.25 a été modifié par l'insertion des termes « de photosynthèse » à la suite du mot « éclairage ».

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont reçu une copie du règlement no. 251-13 modifiant le règlement de zonage afin d'introduire des dispositions relatives aux remblais et déblais ainsi qu'à l'éclairage des serres sur l'ensemble du territoire.

En conséquence, il est proposé par Michael Allen,
Appuyé par Hélène Lavallée
Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le Règlement 251-13 modifiant le règlement de zonage afin d'introduire des dispositions relatives aux remblais et déblais ainsi qu'à l'éclairage des serres sur l'ensemble du territoire soit adopté tel que présenté, avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

8C – ADOPTION OF BY-LAW NO. 251-13 MODIFYING ZONING BY-LAW NO. 251

This resolution is available only in French.

ADOPTED

20h33 Mme Vivianne Bleau quitte son siège et sort de la salle en mentionnant qu'au point suivant, elle détient un intérêt sur le sujet portant sur sa propriété.

2022-07-193

8D – DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 5 RUE GAÉTAN

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure pour le 5, rue Gaétan a été déposée par la propriétaire Madame Vivianne Bleau, et ce, pour une demande de construction accessoire soit un garage à automobile;

ATTENDU QUE La demande vise à régulariser un bâtiment accessoire existant dérogatoire sur la propriété. Plus spécifiquement, la demande porte sur les objets suivants :

1. Permettre l'empiètement du garage à 0,40 m dans la marge latérale de la propriété;
2. Autoriser la hauteur excédentaire de 0,56 m du garage.

ATTENDU QUE la présente demande satisfait les dispositions du règlement relatif aux dérogations mineures numéro 255 à son article 2.1.1 « L'ensemble des dispositions du règlement de zonage et de lotissement peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure à l'exception des (...) dispositions relatives à l'usage; les dispositions relatives à la densité d'occupation du sol; les dispositions relatives à une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique »;

ATTENDU QUE Le CCU RECOMMANDE D'APPUYER la demande, selon la condition que la construction respecte le Code Civil et que le revêtement extérieur du bâtiment accessoire s'harmonise avec le revêtement extérieur du bâtiment principal.

En conséquence, il est proposé par Gregg Edwards,
Appuyé par Christopher Sherrington
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER la demande, selon la condition que la construction respecte le Code Civil et que le revêtement extérieur du bâtiment accessoire s'harmonise avec le revêtement extérieur du bâtiment principal.

ADOPTÉE

8D – REQUEST FOR MINOR DEROGATION FOR 5 GEATAN STREET

WHEREAS a request for a minor exemption for 5 Gaétan Street has been submitted by the owner, Mrs. Vivianne Bleau, and this, for an accessory building, namely a garage

WHEREAS the purpose of this request is to regularize an existing derogatory accessory building on the property. More specifically, the request relates to the following:

1. To allow the encroachment of the garage to 0.40 m in the side setback of the property;
2. To permit the excess height of the garage of 0.56 m.

WHEREAS this request satisfies the provisions of the by-law relating to minor exemptions number 255 in its article 2.1.1 "All provisions of the zoning and subdivision by-law may be the object of a minor exemption with the exception of (...) provisions relating to use; provisions relating to the density of land use; provisions relating to a zone where the use of the land is subject to particular constraints for reasons of public safety

WHEREAS the CCU RECOMMENDS SUPPORTING the request, under the condition that the construction respects the Civil Code and that the exterior cladding of the accessory building matches the exterior cladding of the main building.

Therefore, it was moved by Gregg Edwards,
Seconded by Christopher Sherrington
And unanimously resolved by those present

TO ACCEPT the request, under the condition that the construction respects the Civil Code and that the exterior cladding of the accessory building matches the exterior cladding of the main building.

ADOPTED

20h36 Mme Vivianne Bleau reprend son siège.

2022-07-194

8E – INTÉGRATION DU ZONAGE À LA MATRICE GRAPHIQUE - GÉOCENTRALIS

CONSIDÉRANT QUE GéoCentralis offre la possibilité d'activer la section de zonage municipal de la solution informatique GéoCentralis-Sig-Web 2

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'activation de la section de zonage municipal sera de 250.00\$ plus les taxes applicables;

Il est proposé par Vivianne Bleau,
Appuyée par Hélène Lavallée
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER l'activation de la section de zonage municipal au coût de 287.44\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

8E – INTEGRATION OF THE ZONING TO THE GEOCENTRALIS MAPS

WHEREAS GeoCentralis offers the possibility of activating the municipal zoning section of the GeoCentralis-Sig-Web 2 software solution

WHEREAS the cost of activating the municipal zoning section will be \$250.00 plus applicable taxes;

Therefore, it is moved by Vivianne Bleau,
Seconded by Hélène Lavallée
And unanimously resolved by those present

TO ACCEPT the activation of the municipal zoning section at a cost of \$287.44 taxes included.

ADOPTED

2022-07-195

9A – POSITION SUR LES COLLECTES ORDURES ET RECYCLAGE POUR L'APPEL D'OFFRES REGROUPE AVEC LA MRC DU HAUT-ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a signifié son intention de participer à l'appel d'offre regroupé avec la MRC pour le contrat de collecte d'ordures et de recyclage pour les prochaines années;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de la MRC souhaite connaître la position du Canton de Havelock sur la durée du contrat qui sera demandé au document d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE les deux options suivantes sont proposées :

- 2 ans + 2 années optionnelles
- 3 ans + 2 années optionnelles

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite maintenir la collecte des ordures à toutes les semaines et la collecte du recyclage une semaine sur deux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal signifie son intérêt d'ajouter la collecte des conteneurs des secteurs privés (au nombre de 3) au document d'appel d'offres.

En conséquence, il est proposé par Hélène Lavallée,
Appuyée par Vivianne Bleau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE CHOISIR l'option de 3 ans + 2 années optionnelles
ET DE DEMANDER que les coûts reliés aux levées des conteneurs des secteurs privés soient ventilés dans la soumission.

Mme Vivianne Bleau mentionne ne pas être en accord avec la ventilation des coûts pour les levées des conteneurs, mais ne souhaite pas passer au vote.

ADOPTÉE

9A – POSITION ON GARBAGE AND RECYCLING COLLECTIONS – CALL FOR TENDERS WITH THE MRC

WHEREAS the municipal council has indicated its intention to participate in the grouped call for tenders with the MRC for the garbage and recycling collection contract for the coming years;

WHEREAS the person in charge of the MRC wishes to know the position of the Township of Havelock on the duration of the contract that will be requested in the tender document;

WHEREAS the following two options are proposed

- 2 years + 2 optional years
- 3 years + 2 optional years

WHEREAS the municipal council wishes to maintain the collection of garbage every week and the collection of recycling every other week;

WHEREAS the municipal council signifies its interest in adding the collection of containers in private sectors (3 in number) to the call for tenders document.

Therefore, it was moved by Hélène Lavallée,
Seconded by Vivianne Bleau
And unanimously resolved by the councilors present

TO CHOOSE the option of 3 years + 2 optional years
AND TO REQUEST that the costs related to the lifting of the containers of the private sectors be broken down in the tender.

Mrs. Vivianne Bleau mentions that she does not agree with the breakdown of the costs for the lifting of the containers, but does not wish to vote.

ADOPTED

13-AFFAIRES DIVERSES / MISCELLANIOUS BUSINESS

Vivianne Bleau, conseillère souhaite une mention d'honneur à M. Gregg Edwards, conseiller, également président de CVR Educational Foundation qui a travaillé très fort afin d'amasser \$109 125.00 à remettre en bourses et bourses d'études aux finissants de la classe 2022 lors de la graduation qui a eu lieu samedi le 18 juin..

14- PÉRIODE DE QUESTIONS / QUESTION PERIOD

Les citoyens présents dans la salle sont invités à tour de rôle à poser leurs questions au conseil municipal. / Citizens in the room are invited in turn to ask questions to the Municipal Council.

2022-07-196

15-FERMETURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Vivianne Bleau,
Appuyée par Christopher Sherrington
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 21h00.

ADOPTÉE

15-CLOSURE OF THE MEETING

It is moved by Vivianne Bleau,
Seconded by Christopher Sherrington
And unanimously carried by the councillors present

That the meeting be adjourned at 09:00 p.m.

ADOPTED

Philippe Bourdeau
Maire suppléant
Pro-Mayor

Mylène Vincent
Directrice générale greffière-trésorière
Director General and Clerk-treasurer

Je, Philippe Bourdeau, maire suppléant de la Municipalité du Canton de Havelock, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance du 4 juillet 2022.

**En cas de contradiction entre la version française et la version anglaise du présent document, la version française prévaut. In the event of contradiction between the French and English version of this document, the French version prevails **